N° 417 — CINQ CENTIMES — Jeudi 16 Janvier 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 42
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, à Lille, 51, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence Lagrange*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité générale, 101, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français.	87	67	Ext. d'Esp. 40/0	71	15/16
4 1/2 0/0 Franc.	—	—	Rio-Tinto.....	433	—
Egypte 6 0/0.	471	—	Panama.....	79	—
5 0/0 Italien....	93	47	Russe.....	98	1/2
5 0/0 Turc.....	18	10	Alpines	246	—
Chemins Turcs .	—	—	Suez.....	—	—
6 0/0 Hongr. or.	87	12/32	Tharsis.....	119	06
Chemin Ottom.	336	87	Tendance calme.		

LE CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat avec son vice-président, rendait, il y a quelques jours, visite à son président le garde des sceaux, *comme il a coutume de le faire chaque année*. Cette visite a été marquée par un échange d'observations que nous ne voudrons pas voir oubliées dès le lendemain.

On est convaincu depuis longtemps que le Conseil d'Etat de la République ne tient pas dans l'Etat la place qu'il devrait occuper, ne rend pas les services qu'il devrait rendre et qu'il serait très capable de rendre si seulement on les lui demandait.

Mais on ne les lui demande pas ou bien on ne les lui demande que par intermittences *et mal à propos*. Les assemblées souveraines absorbent tout, font tout et veulent tout faire, même ce qui paraît hors de leur compétence; elles nous ont si bien habitués à cette absorption universelle que ce qu'elles ne font pas reste éternellement à faire, au grand dommage de la chose publique.

Le Conseil d'Etat souffre de cette situation plus vivement sans doute que M. Lafferrière ne l'a voulu dire. Nous ne sommes pas tenus à tant de discrétion. Nous convenons volontiers qu'il ne doit rien y avoir de plus pénible pour une compagnie d'hommes intelligents et patriotes que de voir, dans l'administration et dans la législation de leur pays, des lacunes qu'ils devraient être appelés tout naturellement à combler, et qui restent béantes, parce qu'on ne les convie pas même à remplir la fonction pour laquelle ils ont été créés.

On laisse leurs facultés inactives, leurs talents sans emploi, et, en même temps, de tous côtés des défauts et des incorrections qui auraient été facilement corrigés en temps opportun, si on n'avait pas négligé ceux qui devaient être consultés. Ils ne peuvent pourtant pas se mettre en mouvement d'eux-mêmes. Ils ne peuvent pas imposer, proposer, offrir une collaboration nécessaire et qu'on dédaigne.

Le vice-président du conseil d'Etat a indiqué ces choses avec prudence ; il a émis le « vœu que le gouvernement prît l'initiative de mesures destinées à faciliter la tâche de ce grand corps, en conservant et en développant ses attributions. » Il est convaincu que le conseil pour suffire honorablement à l'examen des affaires contentieuses et des affaires administratives toujours plus nombreuses, devrait avoir un plus grand nombre de membres. Il souhaite que ces nouveaux membres, qu'il plairait au gouvernement de désigner avec l'assentiment des Chambres, « aient toutes les qualités de compétence et d'autorité nécessaires à la fonction dont ils seraient revêtus. » Ce souhait, qu'il appartenait bien sans doute au vice-président d'exprimer, n'indique-t-il pas que le conseil d'Etat ne doit jamais être considéré comme une compensation ou une retraite, mais comme une assemblée active, ayant son caractère propre, sa constitution déterminée, et qui réclame des compétences spéciales et des talents reconnus ?

Le garde des sceaux a été plus explicite. Il déclare qu'il est absolument nécessaire d'apporter dans la préparation des lois et dans leur rédaction une science et une méthode dont le conseil d'Etat possède et doit perpétuer la tradition. Il espère que « cette année même, le gouvernement pourra étudier et mettre en pratique une organisation nouvelle qui répondra à des besoins que l'on ne peut méconnaître.» Voilà qui est parlé et je pense bien que tout le monde est de l'avis de M. Thévenet en ce point. Les gardes des sceaux qui l'ont précédé ont formé les mêmes projets. Il ne serait peut-être pas inutile de les réaliser un jour.

Songe-t-on à reconstituer le conseil d'Etat impérial, instrument de césarisme, accaparant tout pouvoir législatif ? Oh ! que non et comme on est loin de compte ! On ne le voudrait pas et on le voudrait en vain. Les Assemblées peuvent être tranquilles. Elles sont pour longtemps les maîtresses, personne ne menace leur hégémonie. Mais il n'est pas dans leurs rangs un jurisconsulte, un docteur ou simplement un bachelier qui n'ait senti mille fois combien une collaboration réelle du conseil d'Etat serait utile, si elle se manifestait, non pas après la loi faite et votée, mais avant. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ce sujet et de rechercher comment cette collaboration pourrait utilement s'exercer. Nous disons seulement pour aujourd'hui : Il y a une réforme importante à accomplir du côté du conseil d'Etat, qui peut avoir d'heureux effets sur la méthode législative elle-même. Ce que l'on cherche avec tant d'efforts dans un remaniement des procédés parlementaires, c'est peut-être au conseil d'Etat qu'il faut le demander, et ce détour apparent serait peut-être le droit chemin.

Et puis, nous n'avons point trop de points fixes et stables, dans notre nouvel état républicain, dans cette libre démocratie menacée encore de tant de dangers : affermir les institutions que nous possédons, les associer plus intimement à la vie de l'Etat, développer leur activité, les mettre plus en lumière, au lieu de les laisser végéter dans l'ombre, n'est-ce pas de bonne politique ?

HECTOR DEPASSE.

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La loi militaire et les séminaristes

On sait que c'est le 15 janvier qu'expire le délai fixé pour l'application de la loi militaire qui impose le service aux séminaristes, etc.

M. Desprez, archevêque de Toulouse, vient d'adresser au *président de la République* une lettre, que publient les journaux religieux, dans laquelle il demande qu'il soit sursis à l'application de la loi militaire jusqu'à ce que les pouvoirs compétents la revisent.

L'effectif de nos escadres

Les dangers du système actuel

Des mesures vont être prises au ministère de la marine pour compléter les effectifs à bord des cuirassés des escadres de la Méditerranée et de la mer du Nord. Actuellement, tous nos cuirassés ne possèdent que des effectifs réduits dans toutes les spécialités.

Cette expérience avait été tentée en 1887 dans un but économique, mais, paraît-il, l'essai de mobilisation de l'année dernière à Toulon a révélé que ce système tout en permettant, avec un même nombre de marins, de conserver plus de navires à la mer, avait, par contre de graves inconvénients. En cas de guerre, les navires seraient obligés de quitter leur poste de croisière et de rallier un port français pour y prendre le complément de leur personnel, ce qui causerait une perte de temps considérable ; en outre, l'apprentissage de ce personnel pourrait donner lieu à de graves mécomptes.

Le nombre actuel de nos marins dans les divisions est de 37,000 environ, il suffirait, paraît-il, de l'augmenter de deux mille pour parer à l'inconvénient que nous signalons plus haut.

Tombola de l'Exposition

La date et l'organisation des tirages

Le tirage de la Tombola de l'Exposition est fixé depuis hier. Il aura lieu les 27, 28 et 29 de ce mois, au Palais de l'Industrie, salle de la Ville de Paris, de dix heures à cinq heures.

Le système adopté par les directeurs de l'Exposition est celui employé déjà par le Crédit Foncier pour les Bons de l'Exposition. Il a été inventé par un employé de la Compagnie du Midi, M. Casanova, et il est très ingénieux. Le public pourra d'ailleurs surveiller toutes les opérations.

M. Casanova divise d'abord en 40.000 séries de vingtaines le premier million de billets ; et une machine jette ces quarante mille numéros de séries dans une roue cylindrique Un enfant, le bras nu, sortira alors de cette roue les séries privilégiées.

Le lendemain, on établira les unités de ces séries et on désignera en même temps, le lot qui aura été gagné et ainsi de suite.

Le gros lot sera gagné par la personne qui aura la premier numéro sorti, etc.

M. Berger avait tout d'abord eu l'intention d'adopter pour ce tirage le système très ingénieux imaginé par un de nos collaborateurs pour la loterie d'Anvers-Paris, mais la méthode Casanova lui a paru encore plus rapide.

M. Andrieux au « Gaulois »

M. Andrieux, qui avait annoncé qu'il renonçait au journalisme, entre au *Gaulois*, journal royaliste et clérical.

Ce journal annonce pour demain le premier article de l'ex-député.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 14 janvier. — Les ministres se sont réunis en conseil ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le Conseil a commencé l'examen du budget de 1891.

La discussion a porté principalement sur les moyens d'alléger les charges de l'impôt foncier qui pèsent sur les propriétés non bâties.

M. Rouvier a fait savoir à ses collègues qu'il serait en état de leur présenter, dans très peu de temps, le projet qu'il prépare en ce sens.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 janvier 1890

La séance est ouverte à 2 heures, Présidence de M. Pierre Blanc, doyen d'âge.

M. Pierre Blanc, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence.

MM. Pierre Richard, Argelès, le marquis de Solanges, Rouques, Léveillé et Martineau siègent au bureau comme secrétaires d'âge.

M. le Président déclare la session ouverte.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Scrutin pour la nomination du Président.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du Président définitif. Il y est procédé.

M. le Président annonce que le *pneumatique* ayant pas été adopté, le second tour de scrutin est renvoyé à la prochaine séance.

M. Maurice Faure dit que la Chambre est en nombre et que c'est par suite de l'abstention *systématique de l'opposition antirépublicaine que le quorum* n'a pas été atteint. Il propose donc de fixer la prochaine séance à aujourd'hui à heures, avec l'appel nominal.

Cette proposition est adoptée.

A quatre heures, séance publique.

L'appel nominal aura lieu avant le scrutin.

La séance est levée à quatre heures moins dix minutes.

Deuxième séance

La séance est ouverte à 4 heures.

M. Dugué de la Fauconnerie déclare qu'il a voté dans le scrutin de la dernière séance; mais après les paroles qui ont été prononcées, il s'abstiendra volontairement.

Le procès-verbal est adopté.

L'Election du Président

Il est procédé à l'appel nominal pour la nomination du président.

Le scrutin est clos après un contre-appel.

Les scrutateurs sont invités à se retirer pour procéder au dépouillement.

Le scrutin pour la nomination du président donne les résultats suivants :

Votants :	245
Nuls et blancs . .	69
Suffrages exprimés	226
Majorité absolue .	114
M. Floquet	215 voix

M. Floquet est proclamé président.

Les Vice-Présidents

Le scrutin est ouvert pour l'élection des quatre vice-présidents.

Le quorum n'est pas atteint, le deuxième tour est fixé à jeudi.

Sur la proposition de quelques députés, la Chambre décide que le nouveau scrutin aura lieu par appel nominal.

La séance est levée.

APRÈS LA SÉANCE

M. Floquet acceptera la présidence

Le bruit avait cours que M. Floquet déclinerait la présidence de la Chambre. Cette nouvelle est fausse. Tout le monde sait, en effet, que l'état de santé de beaucoup de députés est l'unique cause du grand nombre d'abstentions qui se sont produites dans le scrutin pour l'élection de la présidence.

SÉNAT

Séance du 14 Janvier

La séance est ouverte à 2 h. 5, sous la présidence de M. Kuenen, doyen d'âge.

M. le Président déclare, au nom de la Constitution, que la session ordinaire du Sénat pour 1890 est ouverte.

Il appelle pour prendre place au fauteuil, MM. Franck-Chauveau, Isaac, Paulist, Lourties, Prudal et Durand, les plus jeunes membres présents.

M. le Président prononce les paroles suivantes :

« Messieurs les sénateurs et honorés collègues,

« L'honneur de présider aujourd'hui le Sénat » n'est échu au dernier moment, en raison de mon » âge et de l'absence de mes aînés, empêchés pour » motifs de santé. Vous êtes ainsi privés d'entendre » un de ces discours qui charment ordinairement » l'ouverture des sessions. »

M. le président fait ensuite l'éloge funèbre de MM. le marquis de Malleville et Grandperret, décédés : il exprime les regrets que leur porte cause au Sénat.

Le Sénat décide qu'il se réunira jeudi à deux heures, en séance publique pour procéder à la nomination de son bureau.

La séance est levée à 2 heures 15.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Notre correspondant parlementaire nous télégraphie à la date du 14 janvier :

Le groupe « réformiste »

M. Leydet, député des Bouches-du-Rhône prend l'initiative de la formation d'un groupe intitulé « groupe réformiste ». On croit que ce député prend cet initiative à l'instigation des anciens chefs radicaux qui ne veulent pas actuellement se démasquer.

D'après ses déclarations, M. Leydet voudrait poursuivre la réalisation des réformes avec le ministère s'il y consent et contre le ministère s'il s'y oppose.

Le dégrèvement de l'impôt foncier

M. Rouvier a reconnu l'impossibilité d'opérer le dégrèvement de l'impôt foncier dans le sens du dégrèvement des petites côtes. Les études sont dirigées dans un autre sens.

On recherche s'il ne conviendrait pas d'utiliser les 45 millions que va donner la nouvelle évaluation des propriétés bâties au dégrèvement de 43 départements où l'impôt foncier sur les propriétés non bâties dépasse la moyenne de 4,0 0/0 et même de ramener tous les départements à une moyenne de 4 0/0.

Le sous-secrétariat des Postes

On assure que M. Tirard songe à créer un poste de sous-secrétaire d'Etat qui serait spécialement chargé des Postes et télégraphes. Ce sous-secrétariat serait rattaché au ministère des finances ou des travaux publics.

M. Gerville n'interpellera pas

On annonce officiellement que M. Gerville-Réache renonce à poser à M. Tirard la question relative à un prétendu voyage de M. Carnot, à Bruxelles.

MORT
De la Belle-Mère de M. Floquet

OBSÈQUES CIVILES

Paris, 14 janvier. — Mme Charles Kestner, belle-mère de M. Floquet, vient de mourir à l'âge de 88 ans.

Mme Kestner était la veuve de M. Charles Kestner, le grand manufacturier de Thann, qui fut présentant du peuple aux Assemblées Constituante et Législative, en 1848 et 1849.

Mme Kestner laisse trois filles, qui sont : Mme Charras, Mme Schœnerr-Kestner et Mme Charles Floquet, et plusieurs petits enfants : M. Charles Risler, Mme Jules Ferry, Mme Barvier-Chauffour, Mme Marcelin-Pollet, Mme Gustave Gobron et Mme William Chaplin.

Mme Kestner a exprimé le vœu que ses obsèques soient absolument civiles. Elles auront lieu vendredi, en Alsace, à Thann.

LES DÉSERTEURS

Paris, 14 janvier. — Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire pour leur donner des instructions au sujet des mesures à prendre à l'égard des déserteurs qui pénètrent sur notre territoire sans manifester l'intention de contracter du service dans la légion étrangère.

En principe, il est formellement interdit aux déserteurs qui se proposent de résider en France de s'établir dans un département limitrophe de la frontière.

En conséquence, ces déserteurs seront, dès leur entrée sur le territoire français, conduits devant le commandant de la brigade de gendarmerie la plus proche qui dressera procès-verbal constatant leur déclaration d'identité et établissant leur signalement, ainsi que leurs déclarations relatives à la direction qu'ils entendent suivre et l'indication de la localité qu'ils auront choisie comme résidence.

Ce procès-verbal sera immédiatement remis au maire de la localité siège de la brigade, auquel les déserteurs seront ensuite amenés. Ce magistrat municipal, après les avoir mis en demeure de quitter sans délai le département, leur délivrera un passe-port gratuit rédigé dans la forme de celui annexé à la présente circulaire.

Ce passeport leur tiendra lieu, momentanément, de papier d'identité. Le maire devra veiller, sans aucun retard, le sous-préfet, et, dans l'arrondissement chef-lieu, le préfet, du passage des déserteurs et de la direction qu'ils auront prise, en lui transmettant le procès-verbal.

Il devra toujours être donné connaissance à ces déserteurs des formalités que leur impose le décret du 2 octobre 1886 sur les étrangers. En conséquence, ils seront tenus de remplir, dès leur arrivée dans la localité où ils comptent s'établir, la déclaration de résidence prescrite, sous peine de condamnation qui entraînerait leur expulsion.

Le ministre, enfin, invite les préfets à le tenir régulièrement au courant et à lui faire connaître les noms des déserteurs dont leur auront été fournis sur l'identité de ces déserteurs et sur les constatations auxquelles aura donné lieu leur entrée sur notre territoire.

Il est bien entendu que les déserteurs qui auront manifesté l'intention de contracter du service dans la légion étrangère continueront à être dirigés, comme par le passé, sur le bureau de recrutement le plus voisin.

L'INFLUENZA

Paris, 14 janvier. — La décroissance signalée déjà depuis plusieurs jours va en s'accentuant.

Paris est à près débarrassé de l'influenza et tout porte à croire que la moyenne de décès va retomber à son taux normal.

Les nouvelles qui nous arrivent de province sont moins bonnes. A Lyon, par exemple, l'état sanitaire ne s'améliore pas. A Marseille le décès sont toujours nombreux. A Brest le service des télégraphes est fait par des soldats d'infanterie de marine et l'épidémie augmente d'intensité. A Limoges l'influenza sévit toujours avec violence. A Evreux, on a constaté de nombreux cas dans la garnison.

En Angleterre, il y a décroissance notable de l'épidémie. A Buda-Pesth il y a amélioration. A Vienne, on n'a pas eu pour la première fois d'admission à signaler dans les hôpitaux. L'Etat de l'archiduc Albert est satisfaisant. A Turin, la duchesse d'Aoste, fille du prince Jérôme Bonaparte, atteinte de l'influenza a gardé le lit pendant quelques jours. L'épidémie prend de l'extension à Lisbonne.

CONDAMNATION D'UN ESPION

Paris, 14 janvier. — La 9e chambre correctionnel a condamné à cinq ans de prison 3,000 francs d'amende et dix années d'interdiction de séjour, le sieur Vanaut, dit comte de Malberg, pour tentative de communication à l'Allemagne de documents intéressant la défense du territoire.

L'EXÉCUTION DE DAUGA

Nancy, 14 janvier. — Ce qui a donné lieu au bruit répandu de l'arrivée des bois de justice à Nancy est la présence dans la gare du wagon de service des prisons destiné au transport des prisonniers condamnés à la relégation perpétuelle.

Ce fourgon a quitté Nancy ramenant lundi matin à 7 heures, plusieurs détenus de la prison de Nancy.

M. Deibler n'est pas à Nancy ; ; c'est un inspecteur de la police de Paris qui a été pris pour lui samedi soir, lorsqu'il était en compagnie d'un commissaire de Nancy.

Le jour de l'exécution n'est pas encore connu.

Faits Divers Télégraphiques

(De nos correspondants particuliers)

ACCIDENT A LA MÉNAGERIE BIDEL

— Lyon, 14 janvier. — M. Batty, dompteur américain, faisait hier exécuter le travail ordinaire à ses deux ours blancs et faisait faire l'escalade de l'échelle à l'un de ses élèves, quand l'autre plaça derrière lui, pris d'un accès de rage soudaine se précipite sur lui gueule béante et lui saisit la jambe entre ses terribles crocs. Le dompteur se retourne vivement et fait lâcher prise au fauve révolté, auquel il administre une volée de coup de fouet.

M. Batty en a été quitte pour une blessure légère à la jambe, grâce à son sang-froid et à sa présence d'esprit, et il a pu, ce soir, paraître à la séance avec ses deux ours blancs que la sérénade de tantôt avait rendus plus dociles.

UN CADAVRE DÉCOUPÉ

— Lectoure, 14 janvier. — Un bras gauche humain a été trouvé sur le territoire de la commune de Casteron, dans le canton de Saint-Clar.

Le parquet de Lectoure s'est transporté aussitôt sur les lieux et, après de longues et pénibles recherches, a fini par découvrir, au lieu-dit « Gaziaud », dans une maison abandonnée, une tête, un bras droit et quelques autres débris appartenant évidemment au même cadavre que le bras déjà recueilli.

La tête porte la marque du coup de hache entraîner la mort. On est donc en présence d'un assassinat. Mais, comme personne n'a disparu dans le pays, on n'a pas établir l'identité de la victime, qui appartient au sexe masculin.

L'enquête ouverte n'a jusqu'ici jeté aucun jour sur cette lugubre et mystérieuse affaire.

UNE VENGEANCE

— Toulon, 14 janvier. — Le cadavre d'un nommé Nicolas Tournatore, âgé de trente-deux ans, d'origine italienne, a été trouvé, dans un carré de parcisses en fleurs, par une femme faisant la cueillette.

Tournatore a été tué à coups de pierres : la tête était littéralement bouillie.

La vengeance serait le mobile du crime. La victime vivait maritalement avec une femme d'Hyères.

L'assassin est encore inconnu.

SUICIDE D'UN SOLDAT

— Toulon, 14 janvier. — Le nommé Jérôme Coupon, caporal au 4e régiment d'infanterie de marine, s'est suicidé ce matin à la caserne dans la chambre des sous-officiers de sa compagnie.

Ce malheureux, pour en finir de suite, s'est appuyé la lame de sa baïonnette contre sa poitrine, puis s'est précipité contre le mur.

La baïonnette avait traversé de part en part la poitrine, tuant instantanément le malheureux qui venait pas assez vite, il eut le courage de

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 75

LA PETITE MIONNE

TROISIEME PARTIE

LA MAIN CACHÉE

Voilà pourquoi je me taisais, Mionne ; j'attendais, et j'en attendais je me faisais attendre. Et je vous avait rien dit encore, si vos paroles de tout à l'heure ne m'avaient pas fait oublier que Georges Ramel est toujours pauvre et inconnu.

Enfin le mal est fait.

— Oh ! monsieur Georges, fit Mionne avec un doux accent de reproche.

— Eh bien, non, chère Mionne, c'est le bonheur qui m'arrive avant l'heure fixée, et je ne veux pas m'en plaindre. Mon devoir serait d'aller trouver votre père aujourd'hui même et de lui tout dire.

— Eh bien ?

— Je vous demande de me permettre de garder votre secret vis-à-vis de votre père pendant deux mois encore.

Mionne resta un instant silencieuse et répondit :

— Je comprends, je devine votre pensée.

— Et vous m'approuvez ?

— Oui.

— Merci, Mionne. Aujourd'hui je manquerais de hardiesse, tandis que dans deux mois...

— Dans deux mois, monsieur Georges, on parlera de vous et de vos œuvres dans tous les journaux.

— Que mes deux tableaux soient au Salon, je ne demande pas plus.

— Vous méritez mieux et vous aurez davantage, monsieur Georges, dit Laurence, rappelant ainsi aux deux amoureux qu'ils n'étaient point seuls dans l'atelier.

Georges se leva.

— Ah ! mademoiselle Laurence, dit-il en tendant sa main à la jeune fille, je vous avais oubliée, mais vous m'excuser, n'est-ce pas ?

— Que dites-vous !... Ah ! monsieur Georges, je suis heureuse, bien heureuse de votre bonheur à tous deux.

— Moi aussi, dit Mionne, qui s'était levée en même temps que Georges, j'ai à demander pardon à ma chère Laurence.

Pour toute réponse Laurence mit un baiser sur le front de Mionne.

A ce moment la porte de l'atelier s'ouvrit et Alexis Mollin entra.

— Ah ! ah ! fit-il en riant, on s'embrasse ici très bien, très bien.

« Le jeune homme prit la main de sa fiancée et la poussa doucement dans les bras de sa marraine, en même temps sa rivale, la quelle fait le sacrifice de son amour en faveur de sa filleule. »

Tel est le dénouement de je ne sais plus quelle comédie, de je ne sais plus quel auteur.

Tout en parlant, Alexis s'était approché.

Il tendit d'abord sa main à Laurence.

Il ne vit sur son visage aucune trace d'émotion.

La jeune fille avait en le temps déjà de se rendre maîtresse d'elle-même.

Le poète se tourna vers Mionne.

— Bonjour, mademoiselle Mionne, dit-il ; inutile de vous demander si vous allez bien ; vous êtes fraîche comme une rose qui vient de s'épanouir.

Donc, nous sommes au printemps, la belle saison des roses, et ce bon M. Mourillon, comment va-t-il ?

— Je vous remercie, monsieur Alexis, il va très bien.

Vous lui direz, n'est-ce pas, que je compte sur lui pour mes deux jours de première.

— Il sera enchanté.

— Mais pas de gants, pas de gants, les mains nues, pour qu'on entende bien les applaudissements. Toutefois, et pour qu'il ne soit pas pris au dépourvu, je cas échéant, je lui défends point d'avoir une clef forée dans sa poche.

— Allons donc, fit Georges, tu ne dis pas ce que tu pensas.

— Mais si je l'assure.

— Tu comptes sur deux succès.

— Sans doute, mais est-ce qu'on sait ? Il y a des jours où le public a ses nerfs.

— Quand on l'ennuie, quand on l'agace.

— Sans doute ; mais qui te dit...

— Oh ! comme tu as la mine d'un auteur qui s'attend à être sifflé ! Allons, fais-toi, cela vaudra mieux.

— Tu as raison, Georges ; c'est bête, d'ailleurs, de parler de soi.

— Ah ! ce, voyons on ne travaille donc pas ? Et ces jolis de jupe, et ce bras, et cette main qui n'est pas terminée.

— Je vais m'y mettre, répondit Georges.

— Déjà, quand je te croyais à l'ouvrage depuis une heure. En vérité ce n'était pas la peine de nous quitter avec tant de hâte. Allons monsieur, prenez votre palette et vos brosses.

— Monsieur le grondeur, je vous obéis.

Aussitôt, Laurence s'étant mise en place, dans sa pose, la séance commença.

— Monsieur Alexis, avez-vous reçu depuis deux nouvelles de votre ami M. Etienne Renaudin? demanda Mionne.

— Pas depuis deux mois, mademoiselle.

Mais, vous savez, pas de nouvelles, bonnes nouvelles. Nous sommes sûrs, Georges et moi qu'Etienne ne nous oublie pas, qu'il pense souvent à nous, au contraire, de même que nous pensons à lui.

Du moment qu'il ne nous écrit pas, c'est qu'il n'a rien de nouveau à nous apprendre.

— *Il est toujours content?*

— Toujours enchanté de son sort, mademoiselle.

— Pourtant, monsieur Alexis, c'est bien loin, la Russie.

— Oui, mademoiselle Mionne, la Russie est loin de Paris; mais cela importe peu à Etienne qui est en train de se créer là-bas une position magnifique. D'ailleurs, rien n'attachait Etienne à Paris, si ce n'est l'amitié de Georges et la mienne ; mais la distance, si grande qu'elle soit, ne peut rien contre l'amitié quand on s'aime comme nous trois.

Vous pourriez m'objecter qu'Etienne s'est aussi éloigné de sa vieille mère ; c'est dur, sans doute, car Etienne adore sa mère ; mais, d'un autre côté, comme *il est heureux de pouvoir faire du bien aux siens !* Grâce à lui, la bonne vieille mère vit maintenant dans l'aisance et voit l'avenir de ses autres enfants assuré.

Savez-vous, mademoiselle Mionne, qu'Etienne gagne actuellement deux mille francs par mois ? C'est déjà joli, n'est-ce pas ? Et pourtant ce n'est que le commencement. Le directeur des grandes entreprises auxquelles notre ami appartient lui a positivement promis une association.

Etienne Renaudin est sur le chemin de la fortune, et pour lui ce chemin est facile ; il reviendra en France millionnaire ; c'est moi qui vous le dis, mademoiselle Mionne.

— Mon père dit cela aussi, monsieur Alexis.

— Est-ce que M. Mourillon connaît Etienne Renaudin ?

— Non, mais il sait qu'il est votre ami et celui de M. Georges et il s'intéresse également à lui.

— Bien, bien, je comprends... Je devine aussi que si M. Mionne s'intéresse aux trois amis, c'est que mademoiselle Mionne lui parle d'eux souvent.

— C'est vrai, monsieur Alexis, répliqua Mionne, rougissante.

Puis tout bas elle ajouta :

« Mon père doit aimer ceux que j'aime. »

Et elle regarda la jeune fille avec une sorte d'admiration.

Il lui prit la main et la serra doucement dans les siennes *en s'écria :*

— Ah ! tenez, voire fête un ange !

Georges se retourna et sourit.

— Alexis, mademoiselle Mionne, dit-il, voulez-vous voir ?

— Certainement, répondit le poète, en se plaçant devant le tableau du peintre.

IV

UN ARTICLE DE JOURNAL

Ah ! cette fois, la voilà ! s'écria Alexis; c'est bien la main que je rêvais. Superbe, mon cher Georges, superbe !... Et ce doigt, légèrement posé sur la bouche ! C'est tout simplement délicieux !

— Il faut encore ceci, dit Georges.

Et en un instant, avec quelques touches légères, du bout du pinceau, il fit courir sur la main et le doigt allongé un doux rayon de lumière qui fit ressortir vigoureusement le ton de la peinture.

— Bravo, bravo ! s'écrama le poète en frappant dans ses mains.

Va, tu as beau dire, Georges, continue-t-il d'un ton sérieux et grave, tu vas débuter comme un maître ; à peu près inconnu encore tu es déjà un grand peintre. Et ne dis pas que mon amitié exalte ton mérite, ne dis pas que je chauffe mon enthousiasme.

Un tableau, mon ami, est aussi une belle page de poésie qui en frappant les yeux, parle à l'âme. Tu sais émouvoir et charmer. Pourquoi ? Parce que ce tu peins a des qualités nombreuses et réelles ; parce que tu as, au plus haut degré, le sentiment du vrai, le sentiment du grand art.

Quel est donc le maître qui, aujourd'hui, dessine mieux que toi ? Ton dessin large, correct et pur, est une de tes forces ; avec cela tu as le coloris, le ton, le clair-obscur. Georges, tes figures sont idéales. Tiens, cette bouche charmante, que je ne me lasse pas d'admirer, elle parle. Qel adorable mouvement ! Et comme cette physionomie exprime bien le ravissement de la mère !

C'est de la chair cela, de la vraie chair ; oh ! vit, cela est animé ; on sent qu'il y a du sang sous la peau et que c'est le sang qui rend ces lèvres roses.

— Enfin, dit Georges, nous verrons.

— Oui, oui, oui, nous verrons.

Mionne, immobile, comme en extase, et laissant couler de douces larmes, contemplait l'œuvre de celui qu'elle aimait.

Alexis poussa Georges doucement et lui montra la jeune fille absorbée dans son admiration.

— Mon cher, dit-il, voilà le succès !

— Mademoiselle Mionne, êtes-vous satisfaite? demanda Georges.

— Oh ! monsieur Georges, que c'est beau ! fit Mionne.

— Et vous, mademoiselle Laurence ? demanda Alexis.

— Je dis comme Mionne, c'est beau, très beau !

— A propos, reprit le poète, il faut que je vous dise une machinette faite, en trois complets, que le tableau de Georges m'a inspirée. Oh ! cela m'est venu d'une façon très drôle la nuit dernière pendant mon sommeil, en rêvant.

J'avais le tableau sous mes yeux et, tout en le regardant, des vers. — Je dis qu'ils ne sont pas bons. — Laissez-moi donc en tête. En me réveillant, je les retrouvai dans ma mémoire comme s'ils y eussent été burinés. Alors je les ai griffonnés sur une feuille de papier. La chanson en question ressemble à une romance d'autrefois, quand c'était le beau temps des Loisa Puget, des Mazzini, des Panseron, des Paul Henrion, des Etienne Arnaud, et cela pourra être mis en musique un jour.

Le poète fouilla dans une de ses poches et en tira un carré de papier.

— Voyons la machinette, fit Georges en souriant.

— Oh ! je n'ai pas eu de peine à le trouver, répondit Alexis : j'ai pris celui de Georges.

— Eh ! dort ?

— Oui, mademoiselle Mionne, c'est ce titre « Elle dort » que je donne à mes trois couplets. si, toutefois, Georges me le permet.

— Dis-nous donc tes vers, bavard, tu vois bien que ces demoiselles attendent avec impatience.

— Eh bien, voici :

ELLE DORT ! (1)

Dans son berceau l'enfant repose,
De sa mère c'est l'ange aimé ;
Elle admire sa bouche rose,
Et son cœur bien doucement
La mère heureuse et recueillie,
Les yeux fixés sur son trésor,
Se dit tout bas, l'âme ravie :
Elle dort !

(1) Ces couplets ont été mis en musique par M. Paul Juette. — Editeur, Henry Lemoine, 17, rue Pigalle.

(A suivre) — BERTE RICHEBOURG.